



# LA FEDERATION COMMUNIQUE

## MALADIES PROFESSIONNELLES

### **UN NOUVEAU TABLEAU : LA MALADIE DE PARKINSON**

**L'action de la CGT aura été déterminante dans l'adoption d'un nouveau tableau, permettant de faire reconnaître l'origine professionnelle de certaines maladies de Parkinson.**

Les données épidémiologiques recensées par de nombreuses études ont confirmé le lien existant entre maladie de Parkinson et une exposition aux pesticides telle que peuvent la subir ouvriers et exploitants agricoles. Les études en cours convergent toutes dans le même sens. La maladie de Parkinson a été découverte en 1817 par le médecin anglais James Parkinson. Il s'agit de la deuxième maladie neurodégénérative la plus importante, après la maladie d'Alzheimer. L'âge moyen du diagnostic est de soixante ans. 10 % des cas apparaissent avant quarante-cinq ans. Les hommes sont plus touchés que les femmes. On dénombre environ dix mille nouveaux cas de maladie de Parkinson par an en France, pour un total de cent mille malades, dont 70 % ont entre soixante et quatre-vingts ans. Elle retentit fortement sur la qualité de vie du fait des troubles moteurs, troubles de la marche et de l'équilibre. L'exposition professionnelle aux pesticides ne peut être réduite au seul épandage. Il est indispensable de tenir compte également des expositions secondaires résultant du retour après traitement dans la zone. Durant les années passées de nombreux salariés ont été victimes des effets néfastes des produits phytosanitaires. Manipulés par les groupes de pression, les pouvoirs publics ont trop souvent avalisé des situations inacceptables pour la santé publique tant des salariés que des agriculteurs.

#### **Une première étape, une victoire pour la CGT**

La commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture (COSMAP), lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2011, s'est prononcée favorablement pour la création d'un nouveau tableau, permettant de faire reconnaître le cas échéant l'origine professionnelle de la maladie de Parkinson, par dix-neuf voix contre quatre (FNSEA et Coop de France) et une abstention.

**L'agriculture est très en retard dans la reconnaissance des maladies professionnelles. Si cette première étape constitue un succès, il nous reste beaucoup à faire pour imposer que d'autres maladies soient reconnues également. Parallèlement, nous agissons à la source pour que les salariés ne soient plus exposés aux produits phytopharmaceutiques.**

Montreuil,  
Le 8 juillet 2011